

Conseils en planification de placements ou aide pour remplir la présente – appelez :
 1.800.561.9401 ou 416.296.9401

Veillez retourner la demande dûment remplie au :
 CDSPI, 2005 Sheppard Ave East, Suite 500, Toronto (ON) M2J 5B4
 Courriel : cdspi@cdspi.com

20-

Contrat de rente établi par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

Les zones ombrées sont réservées à l'usage du bureau. Avis important : Une signature originale faite à la main est exigée ; par conséquent, nous ne pouvons pas accepter le présent formulaire par télécopieur.

SECTION 1 IDENTIFICATION DU CLIENT

A. Nom (en caractères d'imprimerie) :

Cochez une case : Dr M. Mme Mlle

Nom de famille Prénom Deuxième prénom ou initiale

B. Numéro d'assurance sociale :
 (Réservé aux fiches de renseignements ou pour satisfaire à d'autres prescriptions de la loi.)

C. Adresse :

Numéro et rue Bureau n°

Ville Province Code postal

D. N° de téléphone (domicile) ()
 N° de téléphone (bureau) ()

SECTION 2 ORIGINE/DESTINATION DU TRANSFERT

A. Origine du transfert :

Nom de l'institution financière cédante Compte n°

B. Adresse postale

Numéro et rue Bureau n°

Ville Province Code postal

C. Transférez (cochez une case seulement) :

la totalité en espèces
 une partie de l'actif en espèces comme indiqué ci-après

Placement	Montant
<input type="text"/>	<input type="text"/> \$ ou %
<input type="text"/>	<input type="text"/> \$ ou %
<input type="text"/>	<input type="text"/> \$ ou %

D. Transférez au : CDSPI

2005 Sheppard Ave East, Suite 500, Toronto (ON) M2J 5B4
Libellez le chèque à l'ordre du CDSPI

Type de plan enregistré :

RER CRIF RER avec immobilisation des fonds FRR FRV
 FRR avec immobilisation des fonds FRRP

Régime de conjoint : Oui Non

Compte n° :

Directives pour les dépôts de placement

Fonds de placement du CDSPI*	Montant
<input type="text"/>	<input type="text"/> \$ ou %
<input type="text"/>	<input type="text"/> \$ ou %
<input type="text"/>	<input type="text"/> \$ ou %

* Reportez-vous à la feuille de description courante des fonds du CDSPI ou visitez le www.cdspi.com pour la liste des fonds offerts.

N.B. Joindre une copie du dernier relevé de l'institution financière cédante.

SECTION 3 AUTORISATION DU CLIENT

AVIS IMPORTANT : Avant de signer, lisez au verso la Déclaration à l'intention des clients qui effectuent un transfert de compte.

Je demande par la présente le transfert de mon compte et des placements y afférents selon les directives ci-dessus. J'ai demandé un transfert en espèces et j'autorise la liquidation de mes placements dans leur totalité ou en partie. Je conviens de payer tous les frais, redevances ou rajustements applicables.

Signature du titulaire du compte Date :
 Jour Mois Année

Signature du bénéficiaire irrévocable (le cas échéant) Date :
 Jour Mois Année

SECTION 4 RÉSERVÉE À L'INSTITUTION FINANCIÈRE CÉDANTE

Type d'enregistrement : RER CRIF RER avec immobilisation des fonds
 FRR - admissible FRR - non admissible FRV
 FRR avec immobilisation des fonds FRRR

Régime de conjoint : Oui Non

Nom du conjoint cotisant :

Numéro d'assurance sociale :

Fonds immobilisés : Oui Non (Confirmation d'immobilisation ci-jointe)

Montant immobilisé : \$

Loi applicable :

S'il s'agit d'un transfert d'avoir FERR, FRR avec immobilisation des fonds, FRV ou FRRP à un autre FERR, FRR avec immobilisation des fonds, FRV ou FRRP, nous avons déjà versé au rentier le minimum requis pour l'année.

Date :
 Jour Mois Année

Nom de la personne à contacter Signature autorisée

Numéro de téléphone Numéro de télécopieur

DÉCLARATION À L'INTENTION DES CLIENTS QUI EFFECTUENT UN TRANSFERT DE COMPTE

Les renseignements suivants ont pour objectif de vous aider à comprendre le processus de transfert de compte. Il importe de lire attentivement ces renseignements avant d'apposer votre signature à la section 3 du présent formulaire de transfert. Si, après avoir lu ce document, vous avez des questions, veuillez communiquer avec un conseiller en planification de placement au CDSPI Services consultatifs Inc.

Quelles sont les conséquences d'un transfert au comptant ?

Un transfert au comptant signifie que tous les éléments d'actif non liquides actuellement doivent être liquidés, vendus, remboursés, etc. afin que votre compte puisse être transféré sous forme d'espèces à l'institution destinataire.

IL IMPORTE DE NOTER QUE SI VOUS AVEZ DEMANDÉ LE TRANSFERT AU COMPTANT DE VOTRE COMPTE, LES OPÉRATIONS SERONT EFFECTUÉES AU COURS DU MARCHÉ. LES OPÉRATIONS SERONT EFFECTUÉES AU MEILLEUR PRIX POSSIBLE SUIVANT LA RÉCEPTION DU FORMULAIRE DE TRANSFERT ET SERONT ASSUJETTIES AUX COMMISSIONS HABITUELLES. POUR PRÉVENIR TOUT RETARD, VOUS POUVEZ PLACER VOUS-MÊME VOS ORDRES AUPRÈS DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE CÉDANTE AU MOMENT DE LA SIGNATURE DU PRÉSENT FORMULAIRE. DE PLUS, DES FRAIS DE RACHAT ANTICIPÉ PEUVENT S'APPLIQUER À CERTAINS FONDS.

Combien de temps faudra-t-il pour effectuer le transfert ?

Le temps nécessaire pour transférer complètement votre compte dépendra surtout du type de compte faisant l'objet de transfert et du type de produits de placement que vous détenez à ce moment. Il est à noter que vos éléments d'actif ne peuvent pas tous être transférés exactement au même moment.

Comptes enregistrés

En vertu des règlements de l'ACCOVAM (Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières), ce type de transfert peut prendre environ 10 jours ouvrables à partir de la réception de la demande de transfert par l'institution financière cédante, à l'exception des comptes suivants :

• Comptes immobilisés :

En général, le transfert de ce type de compte exige des délais plus longs parce qu'en vertu de diverses lois provinciales et fédérales, des documents additionnels sont requis pour la gestion du compte par l'institution destinataire. Il IMPORTE de s'assurer que le compte ouvert auprès de la nouvelle institution est un compte IMMOBILISÉ et qu'il est régi par les mêmes lois provinciales et fédérales que votre compte actuel. À défaut, le transfert de votre compte pourrait être retardé.

• Comptes de conjoint :

Le transfert de ce type de compte peut prendre de 12 à 25 jours ouvrables, pourvu que vous vous assuriez que le compte ouvert à la nouvelle institution est un compte DE CONJOINT. Le défaut de prendre cette mesure pourrait occasionner un retard du transfert.

• Comptes FERR :

Les transferts de comptes FERR peuvent excéder les délais réglementaires, car l'institution financière cédante est généralement tenue de verser au client le paiement minimal FERR de l'année complète. Ce paiement doit être effectué avant le traitement du transfert. Veuillez vous assurer que vous avez suffisamment de fonds dans votre compte pour couvrir le paiement minimal.

Type de produits de placement

Fonds communs de placement, valeurs mobilières et autres produits de placement :

Les fonds communs de placement et autres valeurs mobilières seront liquidés à leur valeur au cours du marché. Les produits seront transférés sous forme d'espèces dans votre compte et investis conformément à vos directives. Le transfert peut prendre de 5 à 10 jours ouvrables. Il existe plusieurs autres produits de placement parfois non cessibles, non remboursables ou assujettis à d'autres délais. Les produits sont notamment les prêts hypothécaires, les valeurs de sociétés étrangères, les obligations non cessibles (coupures minimales requises).

Certificats de placement garanti et dépôts à terme :

En général, un certificat de placement garanti (CPG) n'est pas transférable EN NATURE (tel quel) avant la date d'échéance. La plupart des CPG doivent être transférés AU COMPTANT à l'échéance. Veuillez vérifier les conditions auprès de l'institution qui détient actuellement vos placements. Si votre CPG vient à échéance dans plus de 6 mois, veuillez soumettre votre demande de transfert un mois avant l'échéance.

Transferts refusés :

Une demande de transfert de compte peut être refusée par l'institution financière cédante pour diverses raisons, notamment des fonds insuffisants pour couvrir les frais, un compte qui n'est pas en règle (p. ex. compte avec insuffisance de marge, à découvert), etc. Si, pour une raison quelconque, votre transfert est refusé par l'institution financière cédante, celle-ci peut refuser de traiter le transfert. Lorsque le refus est rectifié, le processus de transfert peut reprendre et l'institution financière cédante peut alors prendre environ 10 jours ouvrables, à compter de la date de réception des documents de transfert, pour traiter le transfert.

Combien coûtera-t-il pour transférer mon compte ?

Frais de transfert :

La plupart des institutions exigent des frais de transfert hors de leur institution et le coût varie. Il importe de vous assurer que vous avez suffisamment de fonds dans votre compte à l'institution financière cédante afin de couvrir les frais de transfert et d'administration, faute de quoi l'institution financière cédante pourrait refuser de traiter le transfert, ce qui occasionnerait un retard.

Frais d'administration :

La plupart des institutions exigent des frais d'administration de comptes autogérés dont le montant peut varier. Il IMPORTE de vous assurer que vous avez suffisamment de fonds dans votre compte à l'institution financière cédante afin de couvrir les frais de transfert et d'administration, faute de quoi l'institution financière cédante pourrait refuser de traiter le transfert, ce qui occasionnerait un retard.